

**1er Rapide d'Échecs**  
**Neufles Saint-Martin**  
**Dimanche 05 mai 2024**  
**organisé par Les Templiers de l'Échiquier du Vexin**

---

**Règlement Intérieur**

---

**Préambule**

Le texte français constitue la version officielle de ce règlement intérieur et de ses annexes.  
Dans ces Règles, les termes ‘‘joueur’’ et ‘‘il’’ doivent s’entendre tant au masculin qu’au féminin.

Dans ces règles les termes :

FFE signifie Fédération Française des Echecs

FIDE signifie Fédération Internationale Des Echecs

|   |          |
|---|----------|
| <u>Article 1 Organisation .....</u>       | <u>2</u> |
| <u>Article 2 Règles .....</u>             | <u>2</u> |
| <u>Article 3 Tournoi .....</u>            | <u>2</u> |
| 3.1 Appariements .....                    | 2        |
| 3.2 Cadence de jeu .....                  | 2        |
| 3.3 Horaires .....                        | 2        |
| 3.4 Classement et départages .....        | 2        |
| <u>Article 4 Participants .....</u>       | <u>2</u> |
| 4.1. Droits d’inscriptions .....          | 2        |
| <u>Article 5 Prix .....</u>               | <u>3</u> |
| 5.1. Attribution des prix .....           | 3        |
| 5.2. Liste des prix .....                 | 3        |
| <u>Article 6 Divers .....</u>             | <u>3</u> |
| 6.1 Photographies & droit à l’image ..... | 3        |
| 6.2 Responsabilité .....                  | 3        |
| 6.3 Acceptation du règlement.....         | 3        |

## **Article 1 Organisation**

Les Templiers de l'Echiquier du Vexin organisent leur 1<sup>er</sup> Rapide le dimanche 5 mai 2024 à la salle des fêtes de la Mairie – 27830 - NEAUFLES Saint Martin.

Il est homologué sous le numéro **62914**

L'arbitrage est assuré par M. LUCAZEAU Alain (AE1-M08554).

## **Article 2 Règles**

Les règles du jeu sont celles définies par la FIDE lors de son 93<sup>ème</sup> Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'annexe A : « Parties en cadences rapide » et l'article A5 s'appliquent. (Livre de l'Arbitre édition de mars 2024).

## **Article 3 Tournoi**

### **3.1 Appariements**

Les appariements se font au système Suisse intégral, sur 7 parties.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Les appariements sont effectués à partir du logiciel Papi, dernière version disponible sur le site de la FFE.

### **3.2 Cadence de jeu**

Les parties se joueront en 15 minutes avec un rajout de temps de 5 secondes par coups pour la totalité de la partie.

### **3.3 Horaires**

Accueil ..... **de 8h30 à 9h10**

Ronde 1 ..... à 9h30

-pause méridienne après la ronde 3

Ronde 4 ..... à 13h30

**Palmarès et remise des prix ..... vers 17h30**

En cas de force majeure, l'organisateur, en accord avec l'arbitre, se réserve le droit de modifier les horaires.

### **3.4 Classement et départages**

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nulle 1/2 point, perte 0 point.

En cas d'égalité les joueurs seront départagés en appliquant successivement les systèmes suivants :

Cumulatif : somme des cumuls obtenus à l'issue de chaque ronde

Buchholz : somme des scores ajustés des adversaires

Performance

## **Article 4 Participants**

### **4.1. Droits d'inscriptions**

Seniors et vétérans : 16€

Jeunes (moins de 20 ans) : 8€

### **4.2. Comportement des joueurs**

Les joueurs s'engagent à conserver, sur les lieux du tournoi et durant toute la période du tournoi, une tenue correcte.

Ils s'engagent à respecter l'arbitre, les organisateurs et les autres joueurs.

## **Article 5 Prix**

### **5.1. Attribution des prix**

Le premier prix est de 110 €.

Les prix sont non cumulables et distribués à la place.

Les prix seront attribués dans l'ordre suivant:

-prix aux premiers du classement général

-prix par catégorie de classement ELO RAPIDE

-prix spéciaux (dans l'ordre annoncé par l'affichage avant la quatrième ronde).

Les joueurs "non-classés" ne peuvent pas prétendre à un prix par catégorie de classement ELO RAPIDE

Les lauréats non présents lors de la remise des prix renoncent à leur prix du fait même de leur absence à cette cérémonie.

### **5.2. Liste des prix**

La liste officielle des prix sera affichée durant la ronde 4.

## **Article 6 Divers**

### **6.1 Photographies & droit à l'image**

Les photographies ne sont autorisées qu'avec des appareils sans flash lumineux et de préférence en mode silencieux.

Chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur internet. En cas de refus, il vous est demandé de nous le spécifier à l'avance.

### **6.2 Responsabilité**

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable à l'égard des participants, de vols ou dégradations dans la salle, à l'accueil et à ses abords immédiats dont les parkings.

Les Templiers de l'Echiquier du Vexin ne peuvent en aucun cas être tenu responsables de ce qui peut arriver aux affaires et aux véhicules des joueurs dans l'enceinte et sur le parking des lieux où se tiendra le tournoi.

En cas de dégradation des locaux par les joueurs, les fautifs pourront être tenus pour responsables.

### **6.3 Acceptation du règlement**

Tout au long du tournoi les Règles de la FFE et de la FIDE seront appliquées pour tout point non évoqué dans le présent règlement ou pour tout ce qui n'est pas précisé. Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi.

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'arbitre  
Alain Lucazeau

L'organisateur  
Christian Hatton